



**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2022**

**Séance : 19h00**

**Lieu : Salle Tavernier à SEREZIN DU RHONE**

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<i>Présenté par</i>
D.2022.103 – 1) Dates et lieux des Conseils Communautaires de l'année 2023	<b><i>Pierre BALLELIO, Président</i></b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<i>Présentés par</i>
D.2022.104 – 2) Mise à jour du tableau des effectifs	<b><i>Pierre BALLELIO, Président</i></b>
D.2022.105 – 3) Adhésion à la mission proposée par le cdg69 pour la mise en œuvre de la procédure d'accès à un cadre d'emplois supérieur des fonctionnaires en situation de handicap	
D.2022.106 – 4) Détermination du taux de promotion par avancement de grade	
D.2022.107 – 5) Convention de mise à disposition du service technique entre la CCPO et ses communes membres pour l'année 2023	
<b>FINANCES</b>	<i>Présentés par</i>
D.2022.108 – 6) DM n°4 au BP 2022 de la CCPO	<b><i>Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances</i></b>
D.2022.109 – 7) Répartition de la taxe d'aménagement entre les communes et la CCPO	
<b>ECOLES DE MUSIQUE</b>	<i>Présenté par</i>
D.2022.110 – 8) Avenant 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre la CCPO et l'Ecole de musique Vincent d'Indy	<b><i>Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux écoles de musique</i></b>
<b>MOBILITE</b>	<i>Présentés par</i>

D.2022.111 – 9) Attribution de subventions supplémentaires pour l'aide à l'achat vélo à assistance électrique (VAE), de vélos cargos et de vélos ayant bénéficiés de la pose d'un kit d'électrification pour l'année 2022	<b>Jean-Philippe CHONE, Vice-Président délégué à la mobilité et aux déplacements</b>
D.2022.112 – 10) Demande de reversement d'une quote-part de versement mobilité à SYTRAL Mobilités	
<b>VIE ECONOMIQUE</b>	<b>Présenté par</b>
D.2022.113 – 11) Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la Région AURA	<b>Michel BOULUD, Vice-président délégué à la vie économique</b>
<b>AMENAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITES</b>	<b>Présenté par</b>
D.2022.114 – 12) Acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°17 sis commune de Simandres à EPORA	<b>Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué à la création des parcs d'activités</b>
<b>LOGEMENT</b>	<b>Présenté par</b>
D.2022.115 – 13) Convention n°6 d'attribution pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre de MaPrimeRénov'Sérénité	<b>Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement</b>
<b>VOIRIE</b>	<b>Présenté par</b>
D.2022.116 – 14) Avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commandes d'entretien et de petits travaux publics de voirie	<b>Timotéo ABELLAN, Vice-président délégué à la voirie</b>
<b>SITOM</b>	<b>Présenté par</b>
D.2022.117 –15) Présentation du rapport d'activités 2021 du SITOM	<b>René MARTINEZ, conseiller communautaire</b>

**Décisions du Bureau :**

N° B48.22 : Autorisation de signature du contrat n°2022.36.00 pour réaliser une voie mode doux route de Ternay à COMMUNAY (Marché subséquent N°16)

Montant : 91 278.26 € HT soit 109 533.91 € TTC

Société : ROGER MARTIN AURA

N° B49.22 : Autorisation de signature du contrat n°2022.37.00 relatif à un accord cadre à bons de commande pour les travaux de signalisation horizontale pour une durée de 3 ans

Montant : Sans montant minimum et avec un montant maximum de 360 000 € HT

Société : GROUPE HELIOS Division Proximark

N° B50.22 : Autorisation de signature du contrat n°2022.38.00 relatif à un accord cadre à bons de commande pour de signalisation verticale pour une durée de 3 ans maximum

Montant : Sans montant minimum et avec un montant maximum de 195 000 € HT

Société : LACROIX CITY ST HERBLAIN

N° B51.22 : Autorisation de signature l'avenant n°1 au contrat n°2021.36.00 relatif à la nécessité d'élargir le périmètre de réfection des enrobés et de procéder à son remblaiement sur le chantier suite à la découverte d'une cuve souterraine dans le cadre des travaux de réfection de voirie rue Revouy et rue Neuve et de création d'un plateau, route de Corbas à Saint Symphorien d'Ozon

Montant : le nouveau montant du marché s'élève à 119 510.21 € HT soit 143 412.25 € TTC représentant une incidence financière de + 14 823.21 € HT soit 14.16% du montant initial du marché

Société : ROGER MARTIN AURA

### **Décisions du Président :**

N°46.22 : Signature d'une convention d'occupation temporaire de la parcelle cadastrée section AC n°52 pour la période du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2022 inclus

Montant : à titre gratuit

Société : « Mille et Une Ferme »

N°47.22 : Signature d'une convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois

Montant : Participation 1000 €

Propriétaire : Privé

N°48.22 : Signature d'une convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois

Montant : Participation 1000 €

Propriétaire : Privé

N° 49.22 : Signature de l'avenant n° 2 à la convention qui modifie le montant prévisionnel de la subvention 2022 afin de se faire accompagner par l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour la rédaction du projet de territoire et la définition d'orientation en matière de développement économique

Montant : 77 250 € pour la subvention sur l'année 2022

5 000 € pour la cotisation annuelle 2022

Organisme : Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

N°50.22 : Signature d'une convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois

Montant : Participation 1000 €

Propriétaire : Privé

N°51.22 : Signature d'une convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois

Montant : Participation 1000 €

Propriétaire : Privé